

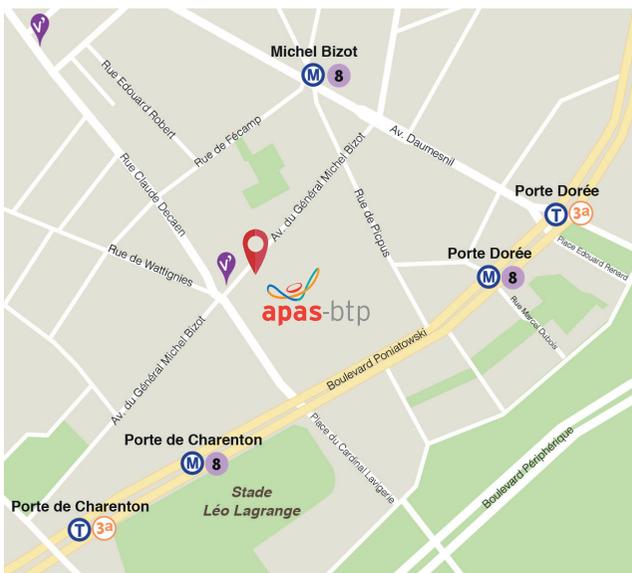
# SERVICE ORIENTATION ET RECLASSEMENT PROFESSIONNEL APAS-BTP

À votre écoute, une équipe pluridisciplinaire composée notamment de chargés de maintien en emploi, de médecins, de psychologues...

Salariés, employeurs, assistants sociaux et médecins du travail peuvent nous joindre à tout moment afin de signaler des personnes relevant de nos champs d'intervention.

☎ 01 53 33 22 44 ✉ reorientation@apas.asso.fr

 **Service Orientation et Reclassement Professionnel APAS-BTP**  
52, av. du Général Michel Bizot  
75012 Paris



 **Métro ligne 8**  
Station Michel Bizot  
5 mn à pied

 **Vélib'**  
45, avenue du Général Michel Bizot  
73, rue Claude Decaen

 **Tramway T3a**  
Station Porte de Charenton  
7 mn à pied

 **Voiture**  
Sortie boulevard périphérique :  
Porte de Charenton ou Porte de Vincennes

## SERVICE SOCIAL DU TRAVAIL INTERENTREPRISES



Participer à l'amélioration des conditions de vie et permettre l'accès aux droits.



Accompagner les salariés du BTP dans leur vie professionnelle et personnelle sur différentes thématiques :

-  Le travail
-  La gestion budgétaire
-  Le logement
-  La retraite

## SERVICE D'AIDE JURIDIQUE

Un service gratuit pour vous aider à faire face aux difficultés ou litiges rencontrés dans votre vie privée.

-  Droit de la protection sociale et de la santé
-  Droit immobilier
-  Droit des assurances
-  Droit des baux
-  Droit de la famille
-  Droit de la consommation

 **apas-btp c'est aussi**



**SANTÉ**



TOUS LES **SOINS ADAPTÉS AU BTP**



**LOISIRS & VACANCES**



TOUTES LES BONNES IDÉES POUR VOS **LOISIRS & VACANCES**

 **apas-btp**



# RQTH

La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé



**Nouveau !**

Notre application disponible !

 Télécharger dans l'App Store

 DISPONIBLE SUR Google Play

Restons en contact :  
☎ 01 84 990 990  
[www.apas.asso.fr](http://www.apas.asso.fr)

 apasbtpasso  
 apasbtp

 apas-btp  
 apasbtp

## POUR QUI ?

Selon l'article L. 5213-1 du Code du travail :

est considérée comme travailleur handicapé, toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par suite de l'altération d'une ou plusieurs fonctions physique, sensorielle, mentale ou psychique.

La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé peut être attribuée à toute personne en apprentissage ou en âge de travailler.

## POURQUOI ?

Cette reconnaissance ne vous empêche pas de travailler.

Au contraire, la RQTH a pour objectif de

**favoriser l'emploi des personnes ayant des problèmes de santé.**

Ce statut peut vous permettre de solliciter :



Des aides financières :

- pour l'achat de matériel (prothèses auditives par exemple...)
- pour la formation (abondement du CPF)



Un Suivi médical renforcé par le médecin du travail



L'offre de service de l'AGEFIPH



L'aménagement de votre poste de travail.

### A NOTER !

Les bénéficiaires d'une RQTH ont les mêmes droits et obligations du code du travail que les autres salariés.

## COMMENT ?

Cette démarche est personnelle et strictement confidentielle.

Le dossier doit être déposé auprès de votre **Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)**

### Les Maisons Départementales des Personnes Handicapées d'Île de France

#### MDPH 75

69 Rue De La Victoire  
75009 Paris

#### MDPH 92

2 Rue Rigault  
92016 Nanterre Cedex

#### MDPH 77

16 Rue de L'Aluminium  
77543 Savigny Le Temple Cedex

#### MDPH 93

Immeuble Erik Satie  
7-11 Rue Erik Satie  
93000 Bobigny

#### MDPH 78

TSA 60100  
78539 BUC CEDEX

#### MDPH 94

Immeuble Solidarités  
7-9 Voie Felix Eboué  
94046 Créteil Cedex

#### MDPH 91

93 Rue Henry Rochefort  
91000 Evry

#### MDPH 95

2 Avenue du Parc, Bât. H  
95032 Cergy Pontoise Cedex

## AVEC QUI ?

Pour vous aider à réaliser une demande de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé, vous pouvez vous adresser au :

- ✓ Service Orientation et Reclassement Professionnel APAS-BTP (voir coordonnées au dos)
- ✓ Médecin du travail
- ✓ Médecin traitant ou spécialiste.



## Votre chargé de maintien en emploi de l'APAS-BTP

vous accompagne dans cette démarche de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé, mais aussi pour :



Évaluer la situation et solliciter les différentes aides existantes



Élaborer des projets professionnels



Mettre en place des formations



Aider à la recherche d'emploi pour les personnes licenciées pour inaptitude



Informersur les dispositifs liés au handicap



Coordonner les actions avec un réseau de partenaires reconnus (CRAMIF, Services de santé au travail, MDPH, Cellules PDP, ...)

